



APPRENTIS

➔ Devenir apprenti au CFA de l'Académie de Toulouse c'est :

- avoir un contrat de travail et se former en alternance ,
- avoir un salaire,
- une formation gratuite,
- valider un diplôme identique à celui préparé en voie scolaire (du niveau 5 au niveau 2), ou un titre professionnel reconnu par les entreprises ,
- apprendre un métier et être formé aux méthodes et aux savoir-faire de l'entreprise,
- bénéficier des compétences internes à l'entreprise et de l'expérience d'un maître d'apprentissage pour se former et apprendre un métier,
- enrichir son CV d'une vraie expérience professionnelle longue, de compétences techniques, de connaissances théoriques et de savoir-être,
- s'assurer d'une meilleure insertion professionnelle.

➔ Pour Qui :

- À partir de 15 ans si le jeune a terminé son cycle du secondaire et jusqu'à 30 ans.
** pas de limite d'âge pour les apprentis en situation de handicap*

➔ Quelle formation ?

- Du CAP à la licence professionnelle, dans de nombreux domaines professionnels. Vous retrouverez l'ensemble des offres de formations du CFA de l'Académie de Toulouse sur le site : www.maforpro.fr

➔ Trouver l'entreprise

Les démarches à effectuer sont celles d'une recherche d'emploi ; aussi, n'hésitez pas à multiplier les démarches :

- recherches directes auprès des entreprises,
- utilisez Internet et ses nombreuses ressources,
- consulter le site de pôle-emploi,
- consulter le site de la région Occitanie (Bourse régionale de l'apprentissage) :

www.apprentissageenregion.fr

**Les coordinateurs du CFA
sont là pour vous
accompagner dans toutes vos
démarches, du choix de la
formation à la recherche
d'entreprise : Contactez-les !**

➔ Signer le contrat d'apprentissage

Les apprentis ont le statut de **salarié**. A ce titre, l'apprenti perçoit un salaire, calculé selon un pourcentage du Smic et cotisent pour leur retraite et l'assurance chômage. Ils bénéficient de la couverture sociale et du même nombre de jours de congés payés que les autres salariés. La durée hebdomadaire de travail de l'apprenti est de 35 heures. Le temps consacré à la formation en CFA est compris dans l'horaire de travail. Ce contrat de travail particulier engage trois acteurs :

- l'apprenti.e,
- l'entreprise ou l'administration,
- le CFA dispensant la formation choisie.

La rémunération

La rémunération est fonction de l'âge et de l'année du contrat.

Les rémunérations mentionnées dans ce tableau relèvent du cadre légal du contrat d'apprentissage. Attention, des accords de branches ou des conventions collectives, selon le secteur d'activité professionnelle (Bâtiment, automobile...) peuvent être plus favorables.

SALAIRE MINIMUM NET MENSUEL au 1 ^{er} janvier 2019 % du SMIC - exonération de charges salariales jusqu'à 79% du SMIC				
Année d'exécution du contrat	Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% (410€)	43% (654€)	53% (806€)	100% (1202€)
2 ^{ème} année	39% (593€)	51% (775€)	61% (927€)	100% (1202€)
3 ^{ème} année	55% (836€)	67% (1019€)	78% (1186€)	100% (1202€)

Les aides

1° Les aides de la Région Occitanie : La Région participe à l'amélioration des conditions de vie et de formation des apprentis pour contribuer à la réussite de leur apprentissage.

Les aides sont déployées au travers de la « **Carte Jeune Région** », support unique qui regroupe l'ensemble des aides individuelles :

- une aide au transport,
- à l'hébergement et à la restauration*,
- la distribution et la mise à disposition des équipements pédagogiques individuels pour alléger le poids des dépenses de la rentrée scolaire,
- une aide à l'acquisition d'un ordinateur portable* ,
- une aide à la lecture pour favoriser l'accès à la culture de 20€,
- une aide à l'achat d'une licence sportive de 15€.

**Ces aides sont soumises à certaines conditions, plus d'informations sur :*

www.laregion.fr/La-Carte-Jeune-Region

2° L'aide au permis de conduire : Tout apprenti de plus de 18 ans qui se prépare aux épreuves du permis B peut demander une aide financière par l'intermédiaire de son CFA. Le montant de l'aide est de 500€.

Vos contacts au CFA de l'Académie de Toulouse

UFA Lot - Tarn-et-Garonne

Lycée Gaston Monnerville
Rue George Sand - BP 283
46005 CAHORS Cedex 9
05 65 20 58 46
ufa.46-82@ac-toulouse.fr

Coordinatrices UFA

Céline MANRIQUE 07 77 34 32 65
celine.manrique@ac-toulouse.fr
Département du Lot - Caussade et Montauban
Corinne MAURY-SCHOBER 06 34 32 42 26
corinne.mauray-schober@ac-toulouse.fr
Sud et Est du département du Tarn-et-Garonne

CFA de l'Académie de Toulouse

75 Rue Saint-Roch - CS 87703
31077 TOULOUSE CEDEX 4
05 36 25 71 83 ou 85
cfa-acad@ac-toulouse.fr

1442 apprentis en 2018
90% de réussite aux examens
62 Lycées publics
186 formations (Diplômes et titres professionnels du niveau V au niveau III)